

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 84 (1996)

**Heft:** 6

**Rubrik:** Cantons actuelles

**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Genève

### A faire A suivre

Elles sont huit, des femmes qualifiées, inscrites depuis février dernier à un nouvel atelier pour chômeuses **A faire A suivre**. D'une durée maximum de six mois, il a été lancé par le Bureau de l'égalité genevois sur la base des expériences faites pendant quatre ans avec le placement d'une trentaine de personnes. «Parfois, nous voulions une administrative et nous recevions une universitaire, un homme et on nous envoyait une femme», explique Marianne Frischknecht, la déléguée genevoise. «Mais ces collaborations se sont bien déroulées du point de vue du travail fourni. Nous avions cependant le sentiment de manquer de disponibilité pour les encadrer et les former.» Et puis cet atelier, c'est un peu l'idée d'une occupation collective pour ces femmes, leur permettant d'une part de suivre des cours, des conférences, de se perfectionner en informatique par exemple, mais également de

s'inscrire dans un réseau, de se faire des relations. L'atelier collabore d'ailleurs avec trois associations féminines: le centre de documentation Filigrane, Espaces Femmes International et Archives de la Vie Privée.

Corinne Leuridan, diplômée en histoire économique et sociale, ex-stagiaire au Bureau, coordonne l'atelier.

Malgré les compétences et bonnes volontés de part et d'autre, la question de l'emploi en fin de parcours se pose. L'atelier qui ne se veut pas un miroir aux alouettes ne l'a pas éludée et a reçu des offres d'employeurs. Le bouche à oreille se met en place. Une affaire à suivre, donc!

(bma)

### Le sexisme, ras le bol!

C'est écrit blanc sur noir sur un autocollant long et rectangulaire que vous pouvez obtenir gratuitement en vous adressant à l'association Viol-Secours\*. **Mon corps n'est pas à vendre!** est le message inscrit sur le deuxième autocollant mis à disposition par le sous-groupe

«SOS Pub Sexiste» de l'association à toute personne ayant envie d'exprimer sa colère contre les publicités sexistes.

La décision de lancer cette campagne de protestation s'est faite suite à de nombreux appels de la part de femmes qui avaient envie d'agir contre certaines publicités sans vouloir forcément s'engager dans un groupe de travail ou écrire chaque fois des lettres de protestation.

Pour l'association, «la vision sociale des femmes que la publicité transmet les enferme dans des stéréotypes dévalorisants. Le problème n'est pas la fréquente nudité des femmes, mais l'utilisation de leur corps comme moyen de vente ou comme objet sexuel à disposition des hommes. Partout on nous rappelle que le corps des femmes appartient au regard des autres, et qu'il doit se conformer à leur bon vouloir. Ce genre de représentations soi-disant «anodines» renforce et légitime le non-respect des femmes.»

Voilà, c'est dit!

(bma)

Pour plus d'informations ou bien pour commander les autocollants ou encore «Femmes, sexisme et violence», le catalogue d'une exposition contre la pornographie et la publicité sexiste, s'adresser à:

Viol-Secours  
CP 459, 1211 Genève 24  
Tél. 022/ 733 63 63

### Sexisme encore

Ce qui est en revanche moins bien, ou disons ce qui dérange vraiment, c'est de devoir encore réagir à ce genre de publicité, et donc constater qu'elles existent encore. Du style «toutes les femmes vous le diront, le plaisir n'est pas lié à sa taille»... pour vendre une petite voiture. Une femme dénudée pour vendre une photocopieuse, une autre archi-sexi pour vendre un camion. Franchement, où est le lien?

Justement, dans son rapport annuel 1995 bilingue, la Commission Suisse pour la Loyauté en Publicité (case postale 4675, Kappelergasse 14, 8022 Zürich) fait le lien avec ce manque de liens «Une femme

## ..... Votre compte salaire

**Vous êtes-vous déjà demandé  
si votre salaire  
était placé  
à la bonne adresse?**



Le **Compte Salaire City** vous offre le meilleur rapport coût/rendement de la place.



**Banque Cantonale  
de Genève**

**Venez le constater dans l'une de nos 32 agences!**

légèrement vêtue et présentée de façon aguichante n'a pas sa place sur un calendrier prônant des produits destinés à l'épuration des eaux. Comme il n'existe pas de lien, ni interne ni naturel, entre les deux, la femme, qui sert uniquement d'accroche, se trouve **dégradée au rang d'objet sexuel**. Il faut traiter de même la publicité pour des sièges de bureau utilisant pour accroche un postérieur de femme vêtue d'une jupe très courte. Dans ce cas, même s'il y a un rapport entre l'objet de la publicité et cette personne, la manière de présenter celle-ci est dégradante pour les secrétaires qu'elle réduit à la fonction d'objets sexuels du patron. Cette publicité est en outre discriminatoire à l'égard des patrons qui ne l'entendent pas ainsi. Dans les deux cas, les intentions de l'auteur de la publicité sont claires, d'autant plus qu'il n'existe pas de pendant masculin.»

Et de continuer en précisant «/.../ qu'il n'y a par contre rien à redire à un rapprochement naturel d'un homme vers une femme qui n'indique aucune intention de dégradation, d'exploitation ou de contrainte et qui est de surcroît en rapport naturel avec l'objet de la publicité (cigarette). Il ne revient en effet pas à la Commission de juger le mauvais goût ou les mœurs des gens. /.../»

(bma)

## Berne

### Rompre le silence

En 1992, la Commission cantonale bernoise pour les questions féminines (devenue depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier la Commission cantonale de l'égalité) publiait un rapport intitulé **Elles ont toutes une bonne raison de se taire - La violence des hommes contre les femmes dans le canton de Berne\***. Dans la foulée, elle annonçait qu'une étude serait menée quatre ans plus tard sur la réalisation de ses revendications. Ce travail, confié à la sociologue Marie-Louise Ernst, vient d'être publié sous le titre **Rompre le silence**. Avec, à la clé, des conclusions pour le moins ambivalentes.

Ainsi, si certaines des revendications formulées voici quatre ans et destinées à empêcher ou à tout le moins limiter la violence masculine ont été réalisées, d'autres, surtout celles appelées à entraîner des frais, sont res-

tées lettres mortes. La Maison des femmes et le centre de consultation inaugurés à Bienne en février 1993, bien qu'avec un personnel plus modeste que prévu, constituent à cet égard des exceptions réjouissantes. La Commission constate également avec satisfaction qu'un plan de prévention et d'action contre le harcèlement sexuel au travail a été élaboré et que la Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) a été mise en œuvre sur le plan cantonal. Cela prouve, si besoin est, note la commission, «qu'un nombre croissant de responsables politiques a pris conscience de la réalité indéniable de la violence des hommes contre les femmes, réalité qui amène la nécessité de prendre des mesures pour la protection des femmes victimes de violence ou menacées».

Et ces mesures, quand bien même elles pourraient s'avérer coûteuses, ne doivent en aucun cas dépendre de la situation économique du canton. Il en va de la protection et de l'intégrité de ses habitants, estime l'instance cantonale: «Même en période de restrictions budgétaires, ce n'est pas là un objectif que l'on peut se permettre de laisser de côté». La Commission de l'égalité est donc bien décidée à persévérer dans ses efforts pour faire valoir ses revendications datant de 1992.

Outre des mesures concrètes, comme la consolidation de la Maison des femmes à Bienne et la création d'un centre analogue dans l'Oberland bernois, elle préconise un travail de réflexion sur la violence masculine à l'égard des femmes. Elle entend concentrer son action sur deux points: les questions liées à la formation, y compris dans les métiers dits typiquement masculins, et la mise au point de mesures visant à empêcher les auteurs ou auteurs potentiels de devenir ou redevenir violents.

Nicole Hager Oeuwray

\* Les rapports **Elles ont toutes une bonne raison de se taire - La violence des hommes contre les femmes dans le canton de Berne**, 1992, et **Rompre le silence**, 1996, peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la Commission cantonale bernoise de l'égalité, Postgasse 68, 3000 Berne 8, tél. 031 633 75 77. Le premier coûte 14.30 fr. et le second 8.15 fr.

### Femmes au feu

Depuis le début de l'année, les femmes peuvent aussi activement participer à la lutte contre le feu. Sous le vague prétexte de faire progresser l'égalité entre femmes et hommes, le parlement cantonal a adopté en 1993 une nouvelle loi allant dans ce sens. La gauche et les Verts s'y étaient fermement opposés, scandalisés de voir appliquer l'article constitutionnel sur l'égalité des sexes dans l'unique but de prélever un impôt supplémentaire. Il s'agit en fait pour le canton de se conformer à plusieurs arrêts rendus ces dernières années par le Tribunal fédéral. Ces arrêts donnaient raison à des citoyens ayant refusé de payer leur taxe d'exemption si les femmes n'en faisaient pas autant. Les Bernoises peu enclines à jouer de la lance incendie doivent donc dorénavant s'acquitter d'une taxe. Elle équivaut à 7,5% des impôts cantonaux et n'excède en aucun cas la somme plafond de 400 francs. Chaque commune conserve toutefois une marge de manœuvre pour appliquer le nouveau système. Dans l'ensemble du canton, il est prévu de n'imposer les couples qu'une seule fois et les personnes seules ayant des enfants à charge devraient être épargnées. Moutier, pour sa part, refuse la loi en bloc, arguant que le nombre de ses volontaires est bien suffisant. En conclusion, la légalisation du statut de sapeuses-pomprières n'est utile que pour élargir le nombre des personnes susceptibles de payer la taxe d'exemption. Roland Runser, commandant du Service du feu biennois ne s'en cache pas. Il avoue même: «Cette nouvelle source de revenus permettra à notre service de s'autofinancer».

(nh)

## Valais

### Heureuse naissance!

C'est le 18 avril dernier que l'association **Solidarité Femmes** a vu le jour officiellement. Porté sur les fonts baptismaux par une quarantaine de marraines du Haut et du Bas Valais, le nouveau mouvement s'activait depuis une année déjà; il avait été créé en automne dernier pour apporter un soutien aux candidates aux élections fédérales.

Dans ses statuts tout neufs, Solidarité Femmes se donne pour but d'encourager les Valaisannes, «quelles que soient leur appartenance politique ou leurs convictions personnelles, à s'engager dans la vie politique et sociale». L'assemblée a élu un comité bilingue de 11 membres présidé par Denyse Betchov Gabioud.

Les objectifs pour les mois à venir ne manquent pas. Les groupes de travail auront d'abord à se battre pour l'inscription dans la loi du Bureau de l'Egalité, sujet débattu au Parlement en mai et juin. L'automne verra se dérouler en Valais les élections communales et Solidarité Femmes compte apporter son appui à toutes les candidates, en créant des réseaux actifs sur tout le territoire. Un groupe de travail va aussi dresser l'inventaire des comités, conseils d'administration et autres organes de décision exclusivement masculins dans le canton, afin d'étendre la représentation féminine à tous les niveaux. La recherche de finances et de sponsors et la mise sur pied de diverses manifestations mobiliseront d'autres commissions.

La prochaine **assemblée générale** ordinaire se tiendra à **Sion le jeudi 20 février 1997**.

Bon vent à Solidarité Femmes qui a le projet ambitieux et généreux de «promouvoir en Valais une société plus humaine, plus équitable et mieux équilibrée»!

Paulette Bergerand



Janine et Francine  
de Founès

Opticiennes

- Lunetterie
- Instruments Optique

Rue de Berne 5  
Metro Shopping Cornavin  
Tél. 732 73 12 / 732 70 11

## Valais/Zoug

Plusieurs cantons ont relevé le montant des allocations pour enfants au début de 1996. Selon les chiffres de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), les cantons de Zoug et du Valais arrivent en tête, avec 200 francs versés pour les deux premiers enfants. Viennent ensuite Fribourg (190 francs par enfant), le Tessin (183.-), Nidwald (175.-), Uri, Obwald et Soleure (170.- chacun), Thurgovie (135.-) et Genève (135.- pour les enfants en dessous de dix ans). Le canton de Vaud est lanterne rouge, avec un minimum légal de 130 francs par enfant (chaque caisse pouvant cependant verser plus selon ses possibilités financières).

Source: Société pour le développement de l'économie suisse.

## Vaud

### Association des familles monoparentales: 20 ans et trop peu de changements

«Nous n'avions pas d'argent. Pour la première rencontre, chacune d'entre nous avait apporté sa chaise». Eliane Mayor se souvient d'un certain mois de mai 1976. Aux côtés de l'ethnologue Marie-Ellen Chatwin, elle était l'une des membres fondatrices de la toute première association en Suisse «des femmes mères chefs de famille». Devenue depuis l'Association de familles monoparentales et recomposées, l'AFMR-Lausanne vient

de fêter son vingtième anniversaire.

«Vingt ans d'entraide et de combats pacifistes. Voulez-vous nous forcer à devenir agressifs et revendicateurs? Ou allez-vous nous offrir la possibilité d'avancer main dans la main en nous écoutant et en acceptant de bâtir avec nous une politique familiale offrant un avenir à nos enfants, lesquels seront les responsables, les idéologues, penseurs et décideurs de demain?», s'indigne le nouveau président de l'association, Thomas Riedi, à l'encontre des politiciens et autres décideurs de ce pays. Car la situation des familles monoparentales a peu évolué en vingt ans. Ce type de familles n'y est encore guère reconnu. Une étude de l'OCDE démontre pourtant qu'en Europe près d'un enfant sur trois – avant l'âge de 16 ans – passe une période de sa vie avec un seul de ses parents.

Thomas Riedi évoque la solitude au quotidien et la précarité dans laquelle se trouve la majeure partie de ces familles, «une pauvreté qui existe de façon endémique au moment où l'un des conjoints s'en va». Cette situation concerne 16,1% des familles suisses et 14,3% des ménages vaudois avec enfants. Dans 83% des cas, c'est la mère qui joue le rôle de cheffe de famille. Femmes divorcées (40%) ou veuves (35%), mères célibataires, elles tentent de joindre les deux bouts... du porte-monnaie et de l'éducation de leurs enfants.

Des conditions de vie précaires qui finissent par avoir des conséquences néfastes sur la santé psychique et physique des membres de la famille. Et qui conduisent le plus souvent à l'exclusion. L'on sait désormais que le 70% des familles monoparentales vit au-dessous du seuil de pauvreté. «Un sujet intéressant pour les médias, constate mi-amère, mi-reconnaissante, Nicole Matthey, présidente de l'association vaudoise jusqu'en mars dernier. *Un vrai pauvre en Suisse, à notre époque, ça vaut le détour! On nous étudie, on nous ausculte, on nous interroge (...). Avis aux amateurs! On cherche pauvres pour confessions aux médias!!!*» Elle rend pourtant hommage à ces derniers qui, devant l'indifférence des dirigeants, se sont fait les porte-parole des familles monoparentales, faisant par là avancer un peu leur cause. Lutte contre la pauvreté, révision de la fiscalité – notamment pour obtenir la possibilité de déduire les frais de garde des enfants –, nouvelle loi touchant le BRAPA et promotion de réseaux d'entraide, tels sont les objectifs à court terme de l'association vaudoise. A côté de cela restent les buts premiers:

accueillir, aider, soulager les familles en détresse, organiser des rencontres, des sorties, des conférences.

Sylviane Klein

Trois façons de soutenir l'AFMR: devenir membre de soutien par un don important, verser des dons au «fonds catastrophe» ou pour la fête de Noël, parrainer une famille en difficulté.

Renseignements: Association de familles monoparentales et recomposées.

Eglantine 6, 1006 Lausanne, tél. 021 312 16 40.

COP 10-14868 - 4

## UN MOT ENCORE

La Ville de Lausanne a lancé le «fonds du 700<sup>e</sup>» pour venir en aide aux familles en détresse. Faute de demandes, la dernière séance a été annulée. Avis aux personnes dans le besoin, qu'elles n'hésitent pas à s'adresser à l'AFMR ou auprès de n'importe quel organisme lausannois s'occupant de la famille.

La Faculté de Médecine de l'Université de Lausanne et le Service des Hospices cantonaux mettent au concours le poste de

### professeur ordinaire chef du Service de Chirurgie pédiatrique

du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV).



Les candidat(e)s doivent être au bénéfice du titre FMH de chirurgie infantile ou d'un titre jugé équivalent.

Les dossiers de candidatures (curriculum vitae, liste de publications et documents usuels) sont à adresser au professeur C. Perret, Doyen de la Faculté de Médecine, Rue du Bugnon 9, CH-1005 Lausanne, avant le 30 juin 1996. Le cahier des charges peut être obtenu à la même adresse.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.

**ABONNEZ-VOUS**

**Fr. 60.-\***

pour recevoir



- chez vous pendant une année
- ou si vous hésitez, optez pour le recevoir 3 mois à l'essai gratuitement

Nom

Prénom

Adresse

N° postal et lieu

\* (AVS, chômage Fr. 48.-, abonnement de soutien: Fr. 70.- ou plus, étranger Fr. 65.-)

A renvoyer à: **Femmes suisses, case postale 1345,  
1227 Carouge - GE**